



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2021-092

PUBLIÉ LE 6 MAI 2021

Sommaire

**74_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie /
74_DDT_Service_Habitat**

74-2021-05-06-00001 - SKHB_11_NB21050615370 (2 pages)

Page 3

74_DDT_Direction départementale des
territoires de Haute-Savoie

74-2021-05-06-00001

SKHB_11_NB21050615370



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**haute
savoie**
le Département

Le préfet de la Haute-Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Le président du Département
de la Haute-Savoie**

Arrêté conjoint n° DDT-2021-0690

portant report des obligations des EPCI des arrondissements de Saint-Julien-en-Genevois et de Bonneville en matière d'aire de grand passage dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

VU la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage modifiée ;

VU le décret n° 2017-1522 du 2 novembre 2017 relatif aux personnes n'ayant en France ni domicile ni résidence fixe et pris pour l'application des articles 150, 194 et 195 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n°2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté conjoint du préfet et du président du conseil général en date du 28 août 2019 portant approbation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Haute-Savoie 2019-2025 ;

VU la délibération du SIGETA en date du 20 avril 2021 portant confirmation de réaliser une aire fixe de grand passage ;

CONSIDERANT les aléas importants qui ont retardé le projet du SIGETA telles que l'identification même du terrain et les différentes périodes de confinement sanitaire dues à la COVID 19 ;

CONSIDERANT que les démarches pour la réalisation d'une aire fixe de grand passage sont engagées ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Savoie et de Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Haute-Savoie ;

Préfecture de la Haute-Savoie
Rue du 30ème Régiment d'Infanterie
BP 2332
74034 ANNECY cedex
Tél. : 04 50 33 60 00

1/2

**Département
de la Haute-Savoie**
1 avenue d'Albigny - CS 32444
74041 ANNECY cedex
Tél. : 04 50 33 50 00

ARRETE

Article 1 : L'échéance de mise en service de l'aire de grand passage fixe de 150 places qui devait être réalisée par le SIGETA au 1^{er} mai 2021 avec cofinancement de tous les EPCI du secteur du SIGETA et de l'arrondissement de Bonneville, est reportée au 1^{er} mai 2022 conformément à la possibilité ouverte à l'article 15-3 -Les Obligations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Haute-Savoie.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique - article L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration).

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie et le directeur général des services du département de la Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie et au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Savoie.

Annecy, le 06 MAI 2021

Le préfet de la Haute-Savoie,


Alain ESPINASSE

Annecy, le 06 MAI 2021

Le président du Département
de la Haute-Savoie,

Pour le Président,
Christian MONTAUDO Vice-Président,

Raymond MUDRY
